

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 22 NOVEMBRE 2017

La séance est ouverte à 19 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Madame Maryse RODDE, Première Adjointe.

Madame la Première Adjointe.- Bonsoir à tous. Il est 19 heures, nous allons commencer notre Conseil municipal.

Ce soir, exceptionnellement, nous excusons Monsieur le MAIRE, qui est retenu à Paris, pour un rendez-vous auprès du Président de la République. Alors, je vais vous le dire, sur 15 000 maires en France, 1 500 ont été retenus et nous sommes fiers que notre Maire, bien sûr, compte parmi ces 1 500 qui sont auprès du Président, ce soir, lequel pense à nous, aussi, bien sûr.

Il a aussi un rendez-vous auprès du Ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Jean-Michel BLANQUER. Là, Monsieur VIGOUROUX est le seul maire des Bouches-du-Rhône qui a été retenu. Je pense sincèrement que c'est une excellente raison pour que notre Maire ne soit pas parmi nous ce soir.

Madame Mirelle MIZOULE.- Elle est très bonne !

Madame la Première Adjointe.- Nous l'excusons tous, je pense.

Je propose que Madame Laëtitia DEFFOBIS, fasse l'appel.

Madame Laëtitia DEFFOBIS salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR (*à partir de 19 h 08 avant le vote de la délibération n° 198-2017*), Christian PEYRO, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Catherine FOURMENT, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Beatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS (*à partir de 19 h 13 avant le vote de la délibération n° 200-2017*), Marc THOMAS.

Étaient représentés :

Frédéric VIGOUROUX par Maryse RODDE

Marie-Pierre VIAL par Anne-Marie CHAYOT

Fadela AOUMMEUR par Jean-Marie PASCAL (*jusqu'à 19 h 08 après l'approbation du PV du 04/10/17*)

Éric MARCHESI par Jean GUILLON

Géraldine BUTI par Laëtitia DEFFOBIS

Olivier JULIEN par Martine ARFI

Hatab JELASSI par Gérald GUILLEMONT

Johanne ALVAREZ par Ange POGGI

Étaient absentes excusées, Mesdames :

Cécile DUMAS (*jusqu'à 19 h 13 après le vote de la délibération n° 199-2017*)

Marilyne KERAUDY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

A/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame la Première Adjointe.- Nous allons désigner un secrétaire de séance. Madame Marie-Pierre VIAL a des problèmes de santé en ce moment. Ils sont assez importants, donc elle est absente. On va proposer Madame Anne-Marie CHAYOT.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

B/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2017

En l'absence de questions, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

C/ DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 1 - ADHÉSION DE LA VILLE DE MIRAMAS À L'ASSOCIATION MARSEILLE PROVENCE CULTURE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD procède à la lecture du rapport.

Madame Paulette ARNAUD.- C'est au-delà du territoire métropolitain puisqu'il y a également la ville d'Arles et le Pays d'Arles qui sont intégrés.

Madame Paulette ARNAUD poursuit la lecture du rapport.

Madame la Première Adjointe.- Il faut donc désigner un représentant. Nous proposons Madame ARNAUD. Elle nous semble la plus qualifiée pour être sur la culture.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Bonsoir. En ce qui concerne l'adhésion de la Ville à l'association Marseille Provence Culture, lors de la Commission, Madame, vous nous avez dit que le budget était de 5 millions d'euros, à peu près.

Madame la Première Adjointe.- Oui, j'ai dit que ce n'était pas le même budget que pour MP (Marseille Provence) 2013.

Monsieur Marc THOMAS.- Voilà ! Parce que pour MP 2013, cela avait été un budget de 97 millions d'euros

Madame la Première Adjointe.- Oui, c'est ça.

Monsieur Marc THOMAS.- Cela avait été un fiasco complet malgré ce que tout le monde pouvait dire, ne serait-ce qu'en lisant le compte rendu. Alors, ce soir, vous nous dites que Marseille Provence Culture est dans la lignée, mais pas avec le même budget. Vous nous aviez dit en Commission que c'était à peu près 5 millions d'euros au lieu de 97. Mais, nous constatons qu'il n'y a ni de combien est l'adhésion, ni de combien sont les projets. On n'a aucun chiffrage, on a « que dalle ».

Madame Paulette ARNAUD.- L'adhésion est gratuite et au niveau du Conseil de territoire, une enveloppe sera distribuée.

Madame la Première Adjointe.- Madame Fadela AOUMMEUR vient d'entrer.

Madame Fadela AOUMMEUR rejoint la séance à 19 heures 08.

Monsieur Marc THOMAS.- Sur quoi vous basez-vous pour dire que ce sera 5 millions d'euros de budget ?

Madame Paulette ARNAUD.- On se base sur qu'a chiffré MP 2018, l'association Marseille Provence Culture.

Monsieur Marc THOMAS.- Donc, cela a été chiffré. Pourquoi est-ce qu'on ne l'a pas ce soir ?

Madame Paulette ARNAUD.- On n'a pas ce détail là parce qu'il n'est pas « bouclé-bouclé ». On a eu encore des réunions lundi avec Monsieur le Maire. Cela concerne diverses communes. Nous sommes sept ou huit communes, donc le détail arrivera progressivement.

Monsieur Marc THOMAS.- Vous dites que l'adhésion est gratuite, je veux bien, finalement.

Madame Paulette ARNAUD.- Il s'agit d'actions tournantes sur les villes et nous, par exemple, nous aurons, en principe, deux actions seulement. On est dans une dynamique de territoire autour de la culture, essentiellement.

Madame la Première Adjointe.- En fait, Monsieur THOMAS, il s'agit d'une convention-cadre dans laquelle il y a une adhésion, tout simplement. Pour le moment, nous en sommes-là.

Monsieur Marc THOMAS.- Oui, mais vous voyez, vous venez de dire qu'il y aura deux actions. Alors, il y a 5 millions d'euros de budget, mais on n'aura que 2 actions. On ne sait pas quelles actions, on ne sait rien. Honnêtement, on a l'impression de signer un chèque en blanc.

Madame PAULETTE ARNAUD.- Non, non, non !

Madame la Première Adjointe.- Aujourd'hui, l'adhésion est gratuite. C'est la convention-cadre et, l'adhésion, elle est gratuite.

Madame PAULETTE ARNAUD.- Oui, bien sûr. L'adhésion est gratuite, bien sûr.

Monsieur Marc THOMAS.- Oui, mais alors, pour le budget, qui va les payer ces 5 millions d'euros ?

Madame Paulette ARNAUD.- Alors, il y aura du mécénat. Il y a évidemment l'enveloppe restante de 2013, qui était là, encore. Il y a la Région, la Métropole.

Monsieur Marc THOMAS.- Vous voyez, vous venez de dire qu'il y a le restant de l'enveloppe de 2013 alors que, moi, je me souviens du « patafar » justement je l'avais lu en long, en large et en travers, et je peux vous dire qu'il n'y avait pas marqué qu'il restait de l'argent.

Madame la Première Adjointe.- Aujourd'hui, il s'agit d'une adhésion, et elle est gratuite. Les budgets s'affineront au fur et à mesure et vous en serez informé, Monsieur THOMAS. Ne vous inquiétez pas.

Madame Paulette ARNAUD.- On a une réunion lundi, encore. On y fera allusion.

Madame la Première Adjointe.- Y a-t-il d'autres questions ? Non. Alors, on va passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

ABSTENTION : 0

N° 2 - APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'EXTENSION, DE MISE AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS ET POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ENTRE LA VILLE DE SAINT-CHAMAS ET LA VILLE DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.

Madame la Première Adjointe.- Il est évident que la commune de Saint-Chamas paie sa quote-part, autant sur l'investissement que sur le fonctionnement. Y a-t-il des

questions ? Non. Nous allons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 3 - RECENSEMENT DE LA POPULATION

Rapporteur : Mme Fernande REYNAUD

Madame Fernande REYNAUD procède à la lecture du rapport.

Madame la Première Adjointe.- Arrivée de Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS rejoint la séance à 19 heures 13.

Madame Fernande REYNAUD poursuit la lecture du rapport.

Madame la Première Adjointe.- Y a-t-il des questions ? C'est comme chaque année. Allez-y, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Il y a marqué que « *ces agents travailleront en dehors des horaires habituels* ».

Madame la Première Adjointe.- Bien sûr, parce que pour faire le recensement on passe le soir dans les familles, souvent.

Monsieur Marc THOMAS.- Cela va faire de longues journées.

Madame la Première Adjointe.- C'est exceptionnel, et puis peut-être qu'ils lèvent volontiers le doigt pour le faire. Il ne faut pas vous inquiéter, Monsieur THOMAS.

Monsieur Ange POGGI.- Ils ne vont pas travailler le dimanche ?

Madame la Première Adjointe.- Ne vous inquiétez pas, Monsieur POGGI ! On ne les martyrise pas, nos agents ! Ils sont bien, ne vous inquiétez pas. On va passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 4 -ADHÉSION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA PERSONNE MORALE DU FUTUR
PÔLE TERRITORIAL DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE CAP SPORT – AUTORISATION
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACTES CONSTITUTIFS**

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Vous avez, joints en annexe, les statuts de l'association Cap Sport, qui est une association de loi 1901.

Madame la Première Adjointe.- Merci, Monsieur BAUDOUX. Il s'agit bien, là, d'une adhésion. Oui, Monsieur THOMAS. Il y a des questions.

Monsieur Marc THOMAS.- Je tiens à préciser un détail qui a son importance. Cap Sport est évidemment un projet qui est intéressant dans la mesure où c'est le rapprochement du sport avec l'entreprise. On est d'accord à une particularité près, c'est que nous avons constaté – on le sait parce qu'on est venu nous le dire et qu'on est allé vérifier – qu'un organisme (l'OMS – Office Municipal des Sports -, pour ne pas le citer) s'est présenté dans des entreprises pour demander des subventions.

Je précise que, à ma connaissance, dans l'ordre des choses, pour l'OMS, ce n'est pas « dans sa feuille de route », comme on dit. On tient à préciser qu'on sera très vigilant, à savoir que Cap Sport est un organisme bien défini et qu'il n'est pas question que l'OMS « mette le grappin dessus » et que ce soit une filiale de l'OMS.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Vous avez raison, Monsieur THOMAS. Vous avez vu juste, une fois de plus. Vous êtes en plein dans le cœur de cible de la préoccupation de la Municipalité.

Cap Sport a des missions qui sont définies dans le cadre de ses statuts, que tout le monde a pu lire, et vous avez bien saisi l'importance de la chose. L'OMS a des missions définies, aussi, dans le cadre d'une convention signée avec la Ville. Ce sont des missions précises.

Quant à ce que vous avez reçu comme informations, soyez prudent quant aux informations que vous recevez, Monsieur THOMAS. Je sais que vous avez une audition qui trie les bons renseignements des mauvais et c'est certainement – je suis désolé de vous le dire – un mauvais renseignement. Effectivement, l'OMS a, auprès des commerçants, précisément, démarché avec une société pour le financement d'un guide des sports. Ladite société va financer, par ce démarchage, et il reviendra à zéro euro à l'OMS et donc à la

Municipalité, vous vous en doutez. Ce n'est pas pour que Cap Sport devienne la filiale de l'OMS, ce n'est pas l'objectif.

L'OMS a des missions simples qui sont d'être l'interface entre les associations sportives de la Ville et la Municipalité sur des missions qui sont simples, elles aussi, et qui sont :

- d'aider à la logistique ;
- d'aider à la formation ;
- d'aider au montage de projets ;
- d'aider dans des politiques sportives que la Municipalité souhaite, c'est-à-dire développer le sport santé, le sport-bien-être, le sport sur ordonnance, le sport et le handicap.

Il réalise bien ces missions, avec succès d'ailleurs. Il va développer ces missions jusqu'à la fin du mandat.

Donc, cela n'a rien à voir avec l'ambition de l'OMS qui veut établir un guide des sports et qui essaie de le faire financer par des commerçants. Effectivement, cette société, et pas l'OMS directement, a fait ce démarchage pour un financement d'un guide, minime soit-il.

Madame la Première Adjointe.- Merci, Monsieur BAUDOIX. Il n'y a plus de question, nous allons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DIRECTION DES FINANCES

N° 5 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Il s'agit de l'admission en non-valeur d'un montant irrécouvrable pour 7 176,66 euros, Madame la Présidente.

Madame la Première Adjointe.- Merci, Monsieur GUILLEMONT. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 6 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE MIRAMAS

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Là, il s'agit d'une délibération modificative qui est nécessaire pour ajuster certains crédits que nous avons inscrits au BP (Budget Prévisionnel) au mois d'avril dernier, en particulier, en section de fonctionnement, en dépenses :

- au chapitre 11 (charges à caractère général), nous soustrayons 174 000 euros ;
- au chapitre 67 (charges exceptionnelles), nous vous proposons d'inscrire des crédits supplémentaires à hauteur de 130 000 euros ;
- au chapitre 14 (atténuation de produits), la proposition est d'inscrire 44 000 euros en sus des inscriptions au BP.

En section d'investissement, il y a deux mouvements importants, qui concernent en fait des travaux, entre les immobilisations corporelles et les immobilisations en cours :

- au chapitre 21 (immobilisations corporelles), nous proposons d'inscrire 1 687 080 euros en sus des crédits inscrits au BP ;
- au chapitre 23 (immobilisations en cours), nous vous proposons d'enlever 1 537 080 euros.

Ceci fait que la DM (Décision Modificative) est de 150 000 euros.

Pour le reste, je remercie la Direction des Finances qui nous a fourni un document tout à fait complet.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

N° 7 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1- EXERCICE 2017 –BUDGET SPIC FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 8 - ABROGATION DE L'ENSEMBLE DES DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À L'ACTE CONSTITUTIF DE LA RÉGIE DE RECETTES DES DROITS DE PLACES

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT. - C'est une décision d'organisation financière, comme dans un certain nombre de conseils municipaux que nous avons tenus précédemment. Nous proposons une délibération pour annuler une régie. Cette fois-ci, il s'agit de la régie de recettes des droits de place puisque, comme vous le savez, il y a eu des changements législatifs qui permettent maintenant de créer des régies directement par une décision de Monsieur le Maire.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 9 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 39-2017 DU 30 MARS 2017 PAR LA MISE EN PLACE D'UN TARIF PRÉFÉRENTIEL D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PENDANT LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS LES 23, 24 ET 25 NOVEMBRE 2017

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame la Première Adjointe.- La question numéro 10, c'est Madame DEFFOBIS.

N° 10 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DES ENTREPRISES OUEST PROVENCE

Rapporteur : Mme Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- Effectivement, qui mieux que les entreprises pour parler de leur activité dans le domaine ?

Madame Laëtitia DEFFOBIS poursuit la lecture du rapport.

Madame la Première Adjointe.- Nous comprenons tous l'importance de ces trois journées qui arrivent. J'espère que vous allez participer à tout cela, Mesdames et Messieurs. Merci pour le travail que vous faites aussi, Madame DEFFOBIS, auprès des entreprises et auprès de l'emploi. Y a-t-il des questions ? S'il n'y pas de question, nous allons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 11 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION
MIRASHOP – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

Madame Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.

Madame la Première Adjointe.- Effectivement, c'est un poste très, très important pour animer la Ville et, surtout, faire un lien avec tous les commerces de façon à ce que la Ville vive bien.

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- C'est un poste qui est créé par l'association, est-ce que c'est cela ?

Madame la Première Adjointe.- Oui.

Madame Cécile DUMAS.- D'accord. C'est l'association des commerçants.

Madame la Première Adjointe.- Oui. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Nous allons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 12 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES
ATELIERS DE LA CRAU – APPROBATION DE LA CONVENTION - AUTORISATION
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- Comme vous le savez, cette association existe sur la Commune depuis de nombreuses années, depuis 2005, elle a clairement une action d'intérêt général puisqu'elle s'adresse à des demandeurs d'emploi qui sont souvent éloignés de l'emploi et qui ont des difficultés d'insertion. On y retrouve souvent des demandeurs d'emploi de longue durée, mais aussi des jeunes qui ont besoin de cette étape de parcours puisqu'il s'agit clairement de travailler sur une étape de parcours, d'avoir un premier emploi, de se remobiliser, de retravailler sur son projet professionnel, sur son projet de formation et d'essayer, à terme, de pouvoir effectivement se positionner sur des emplois plus pérennes.

Cette association permet cela. Elle le permet depuis de nombreuses années – depuis 2005, je le disais – et elle a permis à de nombreux demandeurs d'emploi miramasséens de retrouver une situation plus stable. Durant ce parcours, les bénéficiaires construisent leur projet professionnel.

Madame Laëtitia DEFFOBIS poursuit la lecture du rapport.

Madame la Première Adjointe.- Effectivement, c'est une association qui travaille depuis de nombreuses années sur la Ville auprès des travailleurs et de personnes qui sont isolées de l'emploi. Elle fait un excellent travail.

Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur REBOUL.

Monsieur Hervé REBOUL.- Est-ce que l'on pourrait avoir un petit bilan ?

Madame la Première Adjointe.- Un bilan de l'association ?

Monsieur Hervé REBOUL.- Ce pourrait être la prochaine fois, cela ne me gêne pas.

Madame la Première Adjointe.- Bien sûr.

Monsieur Hervé REBOUL.- C'est pour voir l'évolution qu'il y a eu dans le temps.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- L'association, comme toute association, fait des assemblées générales avec des rapports d'activité.

Monsieur Hervé REBOUL.- Je suis pour, mais j'aurais bien aimé avoir un petit bilan de son évolution.

Madame la Première Adjointe.- On peut fournir un rapport d'activité sur le travail de l'association. Après, ce sont leurs comptes.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On va passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 13 - ACCOMPAGNEMENT À LA LABELLISATION « GRANDE ÉCOLE DU
NUMÉRIQUE » DE CORALLIS FORMATION PROFESSIONNELLE - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION**

Rapporteur : Mme Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- On avait évoqué ce dossier récemment, notamment lors de l'implantation toute récente de cet organisme de formation sur la Commune.

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- Pour complément, demain matin, il y aura le lancement officiel de la session 2017 de cette grande école du numérique avec la signature officielle des 12 premiers stagiaires pour leurs contrats pédagogiques. Les formations démarrent, elles démarrent dès demain matin.

Madame la Première Adjointe.- Effectivement, il est important que cette école s'implante sur la Ville.

Y a-t-il d'autres questions ? Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- J'aurais aimé savoir ce qu'est Corallis.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- Je l'ai indiqué en début de délibération. C'est un centre de formation qui a répondu à l'appel à projets.

Madame Cécile DUMAS.- Est-ce qu'il est privé ?

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- Oui.

Madame Cécile DUMAS.- C'est parce que je suis étonnée, dans la mesure où, dans le budget, je vois que Corallis, qui est une société privée, subventionne à hauteur de 14 315 euros.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- C'est le montant sur lequel elle intervient.

Madame la Première Adjointe.- Nous, nous ne subventionnons pas le centre. On subventionne uniquement l'appel à projets demandé par le Ministère. C'est pour le lancement, tout simplement. Est-ce que vous voulez savoir pourquoi Corallis participe à hauteur de 14 315 euros ?

Madame Cécile DUMAS.- Non, pas que. Si c'est une structure privée, je ne vois pas à quel titre elle est dans les subventions dans la mesure où elle offre une prestation. À un moment donné, il faut que l'on m'explique.

Madame la Première Adjointe.- Tout simplement, l'appel à projets du Ministère demandait un montant à l'endroit où s'installait l'école, tout simplement.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- Il demande une participation en partenariat local.

Madame la Première Adjointe.- Est-ce que cela ne vous convient pas ?

Madame Cécile DUMAS.- Ce n'est pas que cela ne me convient pas, c'est que je ne comprends pas.

Madame la Première Adjointe.- Si vous voulez, c'est le Ministère qui nous demande de financer l'appel à projets, c'est tout. Après, le reste est financé tout seul. Là, c'est une demande du Ministère, tout simplement.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 14 - MODIFICATION DE L'INVENTAIRE - INTÉGRATION D'UN ANCIEN WAGON DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE

Rapporteur : M. Daniel HIGLI

Monsieur Daniel HIGLI.- En un mot, le déplacement du wagon s'est très, très bien passé dans la nuit de jeudi à vendredi.

Monsieur Daniel HIGLI procède à la lecture du rapport.

Madame la Première Adjointe.- Y a-t-il des questions sur les 12 tonnes de ferraille, sur le wagon, si cher à notre ville et à la SNCF ? Y a-t-il des questions ?

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Pourquoi n'a-t-on pas valorisé le bois aussi ?

Madame la Première Adjointe.- C'est vrai. S'il n'y a pas de question, on va donc passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2017 À L'ASSOCIATION COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE MIRAMAS

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Madame la Première Adjointe.- Y a-t-il des questions ?

Monsieur Hervé REBOUL.- Quel était le montant de la première subvention ?

Madame la Première Adjointe.- Elle était de 140 000 euros.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 16 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 14 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Comme je l'ai annoncé, il s'agit de l'approbation de l'avenant n° 14 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la commune de Miramas et le COS. Il s'agit, par avenant, de modifier le montant des subventions attribuées au COS pour l'année 2017 en y ajoutant les 17 230 euros que nous venons de voter.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ÉDUCATION CULTURE JEUNESSE SPORT

N° 17 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLÈGES NUMÉRIQUES ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.

Madame la Première Adjointe.- Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- En dehors du projet, juste une question. Nous savons que le Conseil régional, à l'époque, ou le Conseil départemental, avait attribué des ordinateurs dans des écoles.

Madame la Première Adjointe.- Il est loin ce temps, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Là, ce sont des tablettes, mais c'est un peu le même principe. En fait, on voudrait savoir s'il y a un retour des déchets. On voudrait savoir s'il y a eu des pertes, s'il y a eu des vols, parce que c'est bien beau de financer, mais on voudrait savoir un peu ce qu'il en est.

Madame la Première Adjointe.- Là, déjà, c'est financé par l'État. Si vous voulez, on a un retour puisqu'on a une expérience. Je pense que les tablettes, cela doit faire deux ou trois ans qu'on les a établies, n'est-ce pas Monsieur RICARD ?

Monsieur Thierry RICARD (Directeur Enfance Jeunesse Éducation).- La première dotation en tablettes, c'était il y a trois ans.

Madame la Première Adjointe.- Voilà, cela fait trois ans.

Monsieur Thierry RICARD (Directeur Enfance Jeunesse Éducation).- Là, nous ne sommes pas que sur des tablettes, il y a aussi du matériel mis à disposition, du matériel informatique. Le travail est fait en collaboration avec l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) et les enseignants référents.

Madame la Première Adjointe.- C'est ce qui est dit dans la délibération. En fait, si vous voulez, on va dire qu'on a un premier retour des écoles du REP+ (Réseau d'Éducation Prioritaire) puisqu'elles travaillent avec le collège Miramaris. Il y a un très bon retour et il n'y a pas eu de tablette qui se soit perdue, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Parce qu'on trouvait des ordinateurs aux puces.

Madame la Première Adjointe.- Pas à Miramas ne vous inquiétez pas. Là-dessus, il y a une expérience de trois ans avant de relancer le projet.

Monsieur Marc THOMAS.- C'est tout ce qu'on demandait, savoir si vous aviez eu un retour.

Madame la Première Adjointe.- Voilà. Et nos élèves en ont vraiment, vraiment, vraiment, besoin en ce moment, c'est important.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. On va passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°18 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCÈS À « MON COMPTE PARTENAIRE » N° 193-2017 ET DOCUMENTS ANNEXES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Madame Monique TRINQUET.- C'est une convention qui s'appelle « Mon Compte Partenaire » et qui est renouvelée tous les trois ans. Elle permet aux services de la Ville d'avoir la communication des données du quotient familial des familles afin de facturer les prestations au plus juste en fonction des revenus.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N°19 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE
MIRAMARIS POUR SOUTENIR FINANCIÈREMENT UN PROJET SKI À VARS MENÉ AU
SEIN DU COLLÈGE**

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N°20 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCÉE COCTEAU
POUR SOUTENIR LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL AUTOUR DES BALLETS
PREJLOCAJ – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA
CONVENTION**

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD procède à la lecture du rapport.

Madame Paulette ARNAUD.- La sensibilisation à la littérature, l'histoire de l'art et la vidéo; c'est parce qu'Angelin PREJLOCAJ trouve son inspiration toujours dans le cinéma, la littérature ou les arts plastiques.

Madame Paulette ARNAUD poursuit la lecture du rapport.

Madame la Première Adjointe.- C'est très important la culture pour nos jeunes, n'est-ce pas ? Et vous êtes invités à aller voir l'exposition, puisqu'il y en aura une, donc n'hésitez pas à y aller.

Madame Paulette ARNAUD.- Pour terminer, les ballets seront le 6 février 2018 au Théâtre de la Colonne aussi.

Madame la Première Adjointe.- Y a-t-il des questions ? Non, il n'y a pas de question. Donc, on va passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 21 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION TENNIS CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ENVIRONNEMENT

N° 22 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU LYCÉE FONTLONGUE – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRI ANNUELLE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- Vous avez l'avenant qui est joint à la délibération.

Madame la Première Adjointe.- Effectivement, dans votre lecture, on a très bien ressenti l'excellent travail qui est fait par le Lycée Fontlongue en partenariat avec la Ville.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame la Première Adjointe.- La question numéro 23, c'est Monsieur GRUAT. Vous allez rapporter la question, mais pour le vote, on vous demandera de sortir, Monsieur GRUAT.

Monsieur Jerry GRUAT.- Bien sûr.

POLITIQUE VILLE

N° 23 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX ET SON SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE 2018-2021 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Monsieur Jerry GRUAT quitte la séance et ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration :

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

URBANISME

N° 24 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX AVANT CESSIION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AT N° 146 ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI AMB REPRÉSENTÉE PAR LES CO-GÉRANTS MONSIEUR ALAIN CHKROUN ET MADAME THÉRÈSE CHKROUN

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Jean GUILLON.- Effectivement, le cabanon, je l'ai vu et je pense qu'ils ont raison d'avoir peur. Donc, on est un peu embêté. Monsieur et Madame CHKROUN nous ont dit : « *Si le cabanon vous embête, vous le démolissez et même, si vous voulez*

prendre le bout de terrain qui est sous le cabanon, vous le prenez ». Cela nous arrange bien puisqu'on va pouvoir passer un peu plus droit et élargir le passage de la servitude.

C'est ce qu'on a fait et on vous propose de signer, avec ces personnes, une convention, comme quoi nous – la Ville – démolissons le cabanon. Nous enlevons les déblais et, lui, à l'euro symbolique, il nous fait cadeau de la petite parcelle. Cela fait 12 mètres carrés. Ce n'est pas énorme parce qu'il a un terrain qui fait 1 500 ou 2 000 mètres. Cela ne lui prend pas grande chose et c'est en bordure de son terrain. Nous, cela nous arrange bien. Après, on lui reconstituera la clôture parce qu'il y avait la clôture d'un côté, le cabanon et la clôture de l'autre. Il faudra simplement reconstituer la clôture à la même hauteur que l'autre.

Monsieur Jean GUILLON poursuit la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 25 - DÉNOMINATION D'UNE VOIE DE L'OPÉRATION IMMOBILIÈRE LOTISSEMENT
LES JARDINS DE BOTINE**

Rapporteur : M. Daniel HIGLI

Monsieur Daniel HIGLI procède à la lecture du rapport.

Monsieur Daniel HIGLI.- Ce sont les habitants qui l'ont défini eux-mêmes.

Monsieur Daniel HIGLI poursuit la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 26 - ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TRÉFONDS AU PROFIT DE LA SCI LES CYGNES

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- Cela se passe à Saint-Chamas, contre notre magnifique base nautique. Nous avons, au bord du chemin du Polygone, où nous avons l'accès, un terrain qui nous appartient, mais où nous n'avons pas encore mis notre portail. Notre portail est plus loin et, en fait, c'est une espèce de no man's land. À côté de cela, il y a des terrains qui sont privés sur lesquels on peut construire quelques maisons.

Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

Madame la Première Adjointe.- Y a-t-il des questions ? Oui, Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Monsieur GUILLON, excusez-moi, j'ai mal regardé le plan. Est-ce que cette servitude va servir à construire ? Est-ce qu'elle va permettre des constructions ?

Monsieur Jean GUILLON.- Oui.

Madame Cécile DUMAS.- C'est bien cela. Je voudrais savoir si cela va permettre des constructions qui donneront directement sur l'Étang, comme c'est le cas à bien des endroits sur Saint-Chamas. Nous, cela ne nous regarde pas, mais c'est vrai qu'il y a quand même beaucoup de maisons qui ont été construites le long de l'Étang, ce qui est quand même surprenant puisqu'elles interdisent, du coup, de passer.

Donc, je voudrais savoir si permettre cette servitude va accélérer encore le processus des constructions aux abords de l'eau. C'est plus que les abords puisque c'est...

Monsieur Jean GUILLON.- Aux abords, en respectant la distance réglementaire et sur leur terrain. C'est sur un terrain que la mairie de Saint-Chamas a rendu constructible.

Madame Cécile DUMAS.- Est-ce que c'est sur la gauche ou sur la droite ?

Monsieur Jean GUILLON.- En fait, c'est entre le chemin du Polygone et l'Étang. Ta remarque est juste. D'ailleurs, j'ai vu qu'il y en avait quelques-unes maintenant. Elles n'y étaient pas il y a quelques années.

Madame Cécile DUMAS.- Il y en a qui ont leur mur...

Monsieur Jean GUILLON.- J'ai vu. J'ai vu parce que j'ai mon petit-fils qui va là-bas et j'avais le souvenir du CE, en 1986, où on y était « de longue ». J'ai vu que, effectivement, cela avait commencé à se construire. Mais, bon, elles ne sont pas contre, il y a une distance à respecter. C'est vrai.

Madame la Première Adjointe.- Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre question, on va passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

(1 voix « Cécile DUMAS »)

**N° 27 - ACQUISITION ONÉREUSE AU PROFIT DE LA COMMUNE, DES PARCELLES
CADASTRÉES SECTION BB N° 9, 10, 11, 12, 16 ET 17 – LIEU-DIT LA COTE AU VIEUX
MIRAMAS, PROPRIÉTÉ DES CONSORTS JACQUEMET**

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- En fait, ce sont des parcelles qui sont au lieu-dit « la côte ». On ne m'a pas mis le total, mais ce sont des parcelles qui appartiennent toutes à la même personne et cela fait un montant de 15 204 euros.

C'est du terrain naturel. Pour ces personnes, on a déjà préempté une de leurs parcelles, une fois, et elles ont vu qu'on était intéressé pour acheter. En fait, maintenant, on aura des parcelles qui vont aller du cimetière de Miramas-le-Vieux jusqu'à l'autre côté, c'est-à-dire à l'arrivée de Miramas-le-Vieux, à l'entrée, sur le parking de la Croix.

Le CIQ (Comité d'Intérêt de Quartier) a un projet de faire un chemin un peu de randonnée. Ils veulent faire des jardins et des choses comme celles-là. En même temps, le fait d'acheter cela à des prix qui ne sont pas chers vu le nombre de mètres carrés, cela permet de sauvegarder et de lever toute velléité à des personnes qui ont une petite parcelle et vont commencer par faire un cabanon. Il faut aller voir, parce que c'est interdit de construire, et à chaque fois, il faut faire attention que personne ne construise.

Donc, on vous demande, si vous êtes d'accord, d'acquiescer ces parcelles et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération ainsi que l'acte notarié et tous documents correspondant à cette affaire.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 28 - POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
PAR LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE – ACCORD DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- C'est une question plutôt technique puisque vous savez qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, nous n'aurons plus la compétence pour réviser les plans locaux d'urbanisme. Donc, c'est la Métropole qui devient compétente. Cela change encore une fois. Donc, on essaie de passer une convention pour la poursuite de la procédure de notre révision du plan local d'urbanisme (PLU). Pour passer les rênes à la Métropole, il faut qu'on

ait pris une délibération en ce sens. Donc, en fait, on dit qu'aujourd'hui on le fait et que, demain, pour tout ce qui va continuer, c'est la Métropole qui va en prendre la charge à partir du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Jean GUILLON.- C'est notamment parce qu'il y a une procédure contentieuse qui est faite par l'entreprise Colas.

Madame la Première Adjointe.- Merci, Monsieur GUILLON. Oui, Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- C'est la loi.

Monsieur Jean GUILLON.- Oui. Enfin, oui, c'est la loi. On est bien obligés, sinon cette procédure contentieuse n'irait pas jusqu'au bout. À un moment donné, on est attaqué, il faut bien que l'on se défende, et c'est la Métropole qui va continuer tout en sachant qu'aujourd'hui c'est nous qui avons la mainmise, que ce sont nos avocats – à nous – qui défendent le dossier auprès du tribunal administratif.

Madame Cécile DUMAS.- Le contentieux, c'est quoi ?

Monsieur Jean GUILLON.- Le contentieux, c'est la société Colas qui voulait installer, instaurer, un site d'extraction qui se trouve coincé entre la voie ferrée et l'Armée. C'est l'une des dernières parcelles qui appartient à la ville de Miramas. Donc, nous, nous n'étions pas contre. Cela ne nous rapportait rien et ne nous coûtait rien, sauf que ce sont des terrains agricoles et, pour cela, il faut qu'ils soient indicés au niveau du PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable). Il fallait qu'ils soient indicés en carrière, ce qu'on avait accepté et que l'on avait proposé.

Sauf que, dans le cadre du PADD, quand toutes les personnes publiques assistent aux réunions, chacune donne son avis et l'Armée a mis un veto puisque cela fait partie du polygone de protection de l'Armée. Ils sont également en train d'augmenter leurs effectifs et les munitions qu'ils veulent y mettre, puisque je crois qu'ils ont fermé une dizaine de centres en France et, donc, celui de Miramas prend de l'importance. Donc, l'Armée a mis un veto, l'État a mis un veto et le Préfet aurait sans doute mis un veto. Donc, à un moment donné, on l'a enlevé.

On a fait ça selon toutes les règles. On a suivi la réglementation, mais ces gens se trouvent un peu embêtés, donc ils portent plainte. Je pense qu'ils se trompent un peu parce qu'ils portent plainte contre nous. Si par hasard ils venaient à gagner, on reviendrait au PLU –

ce qui ne nous empêcherait pas de recommencer une modification –, mais au PLU, ils n'avaient pas le droit de faire leur site d'extraction. Je ne vois donc pas ce qu'ils vont y gagner.

Monsieur Hervé REBOUL.- Est-ce que c'est une ancienne carrière ?

Monsieur Jean GUILLON.- Non, non. Il y a des arbres dessus, et des vergers. Le projet qu'ils avaient n'était pas mal. En fait, ils creusaient, je crois, sur trois ou quatre mètres. Il y a pas mal d'hectares, ils en avaient pour 20 ans. Après, ils enlevaient la bonne terre, ils creusaient, ils prenaient ce qu'il fallait et ils remettaient la bonne terre et replantaient. C'était intéressant, mais l'Armée s'y oppose. Ils ne veulent absolument pas qu'il y ait des gens qui passent. Alors, est-ce que les histoires qu'il y a eu, il y a quelque temps, de vols, etc. font que ? Ils veulent éliminer un peu les gens qui tournent autour. Voilà.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TECHNIQUE

N° 29 - APPROBATION DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURE DE CHARGE NÉCESSAIRE À L'USAGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES » AU SMED 13

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Mes chers collègues, on va changer de sujet, on va venir vers la transition énergétique et la nécessité, pour nous, de diminuer les gaz à effet de serre et de changer de mix énergétique. Dans ce cadre-là, il convient de mettre en place des infrastructures qui vont permettre de favoriser le développement de l'usage de la voiture à traction électrique et, pour cela, il faut des infrastructures de recharge.

Le Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13), auquel la Commune a adhéré il y a de très nombreuses années, s'est proposé

d'être maître d'ouvrage pour développer ces infrastructures de recharge des véhicules électriques sur les communes des Bouches-du-Rhône. Vous avez un tableau qui a été joint à la délibération. Donc, pour que le syndicat (le SMED 13) puisse mettre en place ces bornes de recharge, il faut que la Commune prenne une délibération qui transfère sa compétence au SMED 13.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Donc, pour les propriétaires de véhicules électriques, il y aura 6 places.

Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Pour l'essentiel, 99 % des financements sont réalisés par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et le SMED 13. On a un petit ticket modérateur pour participer à la mise en place de ceux 3 bornes pour 6 emplacements.

Ensuite, c'est avec un smartphone que vous pourrez aller sur les bornes et, en flashant le QR (*Quick Response*) code, avoir accès aux services et payer directement avec votre smartphone, etc., comme pour les vélos dans les grandes villes.

Madame la Première Adjointe.- Merci, Monsieur GUILLEMONT. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Oui, une petite question. On a une petite précision à demander. Dans le tableau, il y a écrit « *cotisation annuelle au SMED 13 par commune par bornes doubles : 1 525 euros* » et, en dessous, il y a « *cotisation d'adhésion initiale par commune par borne : 1 400 euros* ». Est-ce par borne double ou simple ? Parce que, si c'est par borne double, ça va, mais si c'est par borne simple, chez moi, cela fait 2 800 euros.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- On nous installe 3 bornes doubles, donc on paie en fonction des bornes.

Monsieur Marc THOMAS.- Donc, il manque le mot « double ».

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Oui, elles sont doubles. Chaque borne permet de recharger deux véhicules.

Monsieur Marc THOMAS.- On est bien d'accord, Monsieur GUILLEMONT, mais je vois « *1 525 euros par borne double* » puis « *1 400 euros par borne* ». Alors, comme ce sont des bornes doubles...

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Les bornes qu'ils nous installent – il y a 3 bornes – sont toutes les trois des bornes doubles.

Monsieur Marc THOMAS.- D'accord. Donc, en dessous, on peut estimer que les 1 400 euros c'est par borne double.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Voilà.

Monsieur Marc THOMAS.- On est d'accord.

Madame la Première Adjointe.- Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Est-ce que vous connaissez les critères qui ont été retenus pour le nombre de bornes installées selon les villes ?

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Pour les critères, de mémoire, en fait, on a fait appel au volontariat des communes. Pourquoi 2 bornes ici et 3 là, c'est parce qu'une enveloppe a été négociée entre le SMED 13 et l'ADEME. Je crois que l'ADEME met plus d' 1 million d'euros et, donc, la volonté du SMED 13 a été de répartir le plus largement possible les 200 et quelques bornes que l'ADEME s'engage à financer sur le Département, sachant qu'il y a fort à parier que ces infrastructures de recharge se développent largement vu les projets que beaucoup font sur le développement de la voiture électrique.

Madame Cécile DUMAS.- Oui, c'est parce que la répartition est curieuse quand on regarde.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- C'est un premier investissement en matière d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques sur voirie.

Madame la Première Adjointe.- Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Hervé REBOUL.- Ma question allait dans le même sens que celle de Madame DUMAS.

Madame la Première Adjointe.- Donc, vous avez déjà la réponse. Très bien. Nous allons donc passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame la Première Adjointe.- Avant de passer à la liste des décisions, tout au moins d'en parler, je vais vous informer que Madame KERAUDY – et je souhaiterais que ce soit inscrit au procès-verbal, bien sûr – a laissé un message à Monsieur VIGOUROUX, qui me l'a renvoyé, pour dire qu'elle pensait être, ce soir, présente parmi nous, mais qu'un impondérable l'a empêchée d'être présente. Elle est donc excusée. .

D/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Madame la Première Adjointe procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 20 avril au 25 octobre 2017.

E/ LISTE DES MARCHÉS

Madame la Première Adjointe procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur Marc THOMAS.- On a cru entendre qu'il y aura un Conseil municipal le 13 décembre prochain.

Madame la Première Adjointe.- Ce sera mercredi 13 décembre. C'est pour vous souhaiter un joyeux Noël, quand même. Il faut que l'on se rencontre.

Bien. Notre séance est terminée. Je vous souhaite à tous une bonne soirée et une bonne fin de semaine. Et venez nombreux aux *Rencontres internationales du zéro déchet* et zéro gaspillage.

La séance est levée à 20 heures 30.

Madame la Première Adjointe

Maryse RODDE



Le Secrétaire de séance

Anne-Marie CHAYOT

